

# 6.1

## Avis et communiqués

---

---

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Avis de publication

**Avis 13-320 du personnel des ACVM sur la mise en œuvre du Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI et des modifications corrélatives aux règlements sur les systèmes nationaux des ACVM**

(Texte publié ci-dessous)



Canadian Securities  
Administrators

Autorités canadiennes  
en valeurs mobilières

**Avis 13-320 du personnel des ACVM sur la mise en œuvre du  
Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de  
la BDNI  
et des  
modifications corrélatives aux règlements sur les systèmes nationaux  
des ACVM**

Le 8 octobre 2013

Le présent avis fait le point sur le transfert de l'exploitation de SEDAR, de SEDI et de la BDNI (les « systèmes nationaux des ACVM ») de CDS INC. à Conseillers en systèmes d'information et en gestion CGI Inc. (CGI) ainsi que sur la mise en œuvre du *Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI* (le « Règlement 13-102 ») et des modifications corrélatives aux textes suivants :

- le *Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* (le « Règlement 13-101 »);
- le *Règlement 31-102 sur la base de données nationale d'inscription* (le « Règlement 31-102 »);
- la Norme canadienne 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)* (la « Norme 55-102 ») (ensemble, les « modifications corrélatives »).

En avril, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé la conclusion d'une nouvelle entente de services avec CGI en vertu de laquelle celle-ci se verrait confier l'hébergement, l'exploitation et la maintenance des systèmes nationaux des ACVM à l'expiration de l'entente conclue avec le fournisseur de services actuel. Le personnel des ACVM avait annoncé que CGI assumerait ses nouvelles responsabilités à compter du 12 octobre 2013. Le transfert a été reporté au 2 décembre 2013.

Les droits relatifs aux systèmes prévus dans le Règlement 13-102 entreront tout de même en vigueur le 12 octobre. Les ACVM reporteront cependant au 2 décembre la mise en œuvre des modifications corrélatives. Mis à part la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), tous les membres des ACVM ont reporté la date d'entrée en vigueur des modifications corrélatives au 2 décembre ou projettent de rendre des décisions générales reportant la date d'entrée en vigueur.

Bien que la CVMO ne puisse reporter la date d'entrée en vigueur des modifications, son personnel demande aux participants au marché en Ontario de continuer de considérer, jusqu'au 2 décembre, CDS INC. comme le fournisseur du service SEDAR en vertu du Règlement 13-101, comme l'exploitant de SEDI en vertu de la Norme 55-102 et comme l'administrateur de la BDNI en vertu du Règlement 31-102 et de la règle 31-509 de la CVMO, *National Registration Database (Commodity Futures Act)*, comme si les modifications corrélatives n'étaient pas en vigueur.

## Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

*Autorité des marchés financiers*  
Mathieu Laberge  
Avocat  
Direction des affaires juridiques  
514-395-0337, poste 2537  
1-877-525-0337, poste 2537  
[mathieu.laberge@lautorite.qc.ca](mailto:mathieu.laberge@lautorite.qc.ca)

*Alberta Securities Commission*  
Samir Sabharwal  
Associate General Counsel  
403-297-7389  
[samir.sabharwal@asc.ca](mailto:samir.sabharwal@asc.ca)

*British Columbia Securities Commission*  
David M. Thompson  
General Counsel  
604-899-6537  
[dthompson@bcsc.bc.ca](mailto:dthompson@bcsc.bc.ca)

*Commission des valeurs mobilières du Manitoba*  
Chris Besko  
Conseiller juridique – Directeur adjoint  
204-945-2561  
[Chris.Besko@gov.mb.ca](mailto:Chris.Besko@gov.mb.ca)

*Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*  
Robert Galea  
Legal Counsel  
General Counsel's Office  
416-593-2321  
[rgalea@osc.gov.on.ca](mailto:rgalea@osc.gov.on.ca)